

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 09 février 2024**

Date convocation : 05 février 2024	<i>neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 6	Absent(e)s et représenté(e)s: Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Votants : 8	Excusé(e)s: Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART
Pour : 8	Absent(e)s:
Contre : 0	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET
Abstentions : 0	

Objet: Remplacement de la clôture de la caserne de la brigade de proximité (gendarmerie nationale)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de remplacer la clôture de la caserne de la brigade de proximité. (Gendarmerie Nationale).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour réaliser le remplacement de la clôture de la caserne de la brigade de proximité. (Gendarmerie Nationale).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 13/02/2024

et publié ou notifié

François Rouveyrol

